

AVIS
D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification avec Enquête Publique du Plan Local d'Urbanisme de SILLÉ LE GUILLAUME

Le public est informé que par arrêté n°2018001ARRAG du 27 août 2018, le Président de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification avec enquête publique du PLU de SILLÉ LE GUILLAUME.

**L'enquête publique se déroulera à la mairie de Sillé-le-Guillaume
du samedi 15 septembre 2018 (9h00) au mercredi 17 octobre 2018 (17h30) pour une durée de 33 jours.**

L'enquête publique sera conduite par Monsieur Claude THIBAUD, ingénieur territorial en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, par décision du 20 juillet 2018 du Vice-Président du Tribunal administratif de Nantes.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public les :

- Samedi 15 septembre 2018	de 9 H 00	à 12 H 00,
- Lundi 1 octobre 2018	de 14 H 00	à 17 H 00,
- Mercredi 17 octobre 2018	de 14 H 30	à 17 H 30.

Les pièces du dossier de modification avec enquête publique du Plan Local d'Urbanisme, auxquelles sont annexés, les avis des personnes publiques associées et consultées ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur, seront déposées à la mairie de Sillé le Guillaume pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit :

- du lundi au jeudi inclus de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,
- le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30,
- le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Ces pièces pourront également être consultées sur le site internet de la commune (www.sille-le-guillaume.fr), rubrique « Mairie/Règles d'Urbanisme » et sur le site internet de la communauté de communes (www.4cps.fr). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations, propositions et contre-propositions sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par courrier au Commissaire enquêteur à :

- Par courrier Mairie – Place de la Résistance – BP 41 – 72140 SILLÉ LE GUILLAUME ;
- Par courrier électronique mairie@sille-le-guillaume.fr (noter en objet du courriel « Observations modification du PLU pour commissaire enquêteur »).

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire enquêteur qui dans le délai d'un mois transmettra au Président de la communauté de communes le dossier avec son rapport accompagné de ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département de la Sarthe et au Président du Tribunal administratif de Nantes.

Le public pourra consulter ce rapport et les conclusions motivées pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Il pourra également le consulter pendant un an sur le site internet de la commune.

À l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire approuvera la modification avec enquête publique du PLU de Sillé-le-Guillaume, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de la mairie Place de la Résistance – BP 41 – 72140 SILLÉ LE GUILLAUME tél 02 43 52 15 15.